

RCS : NANCY
Code greffe : 5402

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANCY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 00059
Numéro SIREN : 817 722 986
Nom ou dénomination : 3D NEGOCE

Ce dépôt a été enregistré le 07/12/2017 sous le numéro de dépôt 7903

Duplicata
GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE NANCY

RUE DU GENERAL FABVIER - BP 30 108
54003 NANCY CEDEX
TEL 03 83 40 69 60 (STANDARD)

RECEPISSE DE DEPOT

3D NEGOCE

1 rue Pont des Cordeliers
54200 Toul

V/REF :

N/REF : 2016 B 59 / 2017-B-7903

Le greffier du tribunal de commerce de Nancy certifie qu'il a reçu le 01/12/2017,

les documents comptables prévus aux articles L 232-21 et suivants du code de commerce, de l'exercice clos le 31/12/2016.

Concernant la société

3D NEGOCE
Société par actions simplifiée
1 rue Pont des Cordeliers
54200 Toul

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-B-7903 le 07/12/2017

R.C.S. NANCY 817 722 986 (2016 B 59)

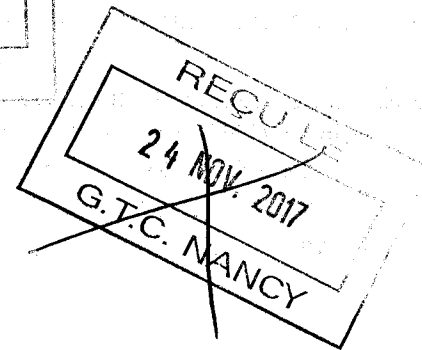
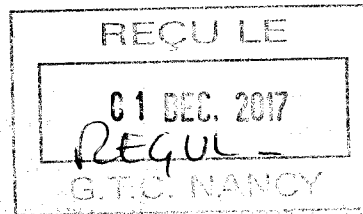
Fait à NANCY le 07/12/2017,
LE GREFFIER ASSOCIE



3D NEGOCE

1 rue pont des Cordeliers

54200 TOUL



le 24/11 2017

Greffé du Tribunal de Commerce de Nancy
Rue du Général Fabvier
BP 30 108
54 003 NANCY CEDEX

Concerne : 3D NEGOCE

Monsieur le greffier,

Nous vous adressons conformément aux prescriptions de l'article 293 AL 1 du décret de 1967 modifié par le décret du 1^{er} mars 1985, un exemplaire de :

- Du bilan et du compte de résultat au 31/12/2016
- De l'annexe
- Du rapport de gestion
- De l'AGO du 24/11/2017
- 1 chèque de 50,15 €

Vous en souhaitant bonne réception,

Veillez agréer, Monsieur le greffier, l'expression de nos sentiments distingués.



IMPOT SUR LES SOCIETES

Exercice ouvert le	01012016	et clos le	31122016	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
SI PME innovantes, cocher la case ci-contre				SI option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case	
SI vous êtes l'entreprise soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223-I-1 quinquies C du CGI)				SI vous êtes une entreprise désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD	
SI une autre entreprise a été désignée pour le dépôt de la déclaration pays par pays n°2258, indiquer le nom et la localisation					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE

Désignation de la société:	Adresse du siège social:
sarl 3d negoce	
SIRET	
Adresse du principal établissement:	Ancienne adresse en cas de changement:

REGIME FISCAL DES GROUPES

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

B ACTIVITE

Activités exercées	Commerce de gros alimentaire	SI vous avez changé d'activité, cochez la case
--------------------	------------------------------	--

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable à 33 1/3%	0	Bénéfice imposable à 15%	275	Déficit
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15%		Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets à 15%			
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%	PV à long terme imposables à 0%	PV exonérées (art. 238 quinquies)	

3 Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches

Entreprises nouvelles, art 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines	☐	Pôle de compétitivité	☐
Entreprises nouvelles, art 44 septies	☐	Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies	☐	Autres dispositifs	☐	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %			

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W	dans le secteur du logement social, art. 244 quater X
---	--	---

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)

Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%	
--	--

Vous devez obligatoirement déposer votre déclaration n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du code général des impôts. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr

Les notices des bases fiscales sont désormais uniquement accessible sur le site www.impots.gouv.fr dans la rubrique Recherche de formulaires, numéros d'imprimés 2032 ou 2033, formulaires 2032-NOT ou 2033-NOT

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:	Nom et adresse du conseil:
Tél:	Tél:
Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné:	Identité du déclarant:
N° d'agrément du CGA	Date: Lieu
Tél:	Qualité et nom du signataire:
	Signature

MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

IMPOT SUR LES SOCIETES

N° 2065 bis-SD
2017

ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065

F	REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES
	(en millions d'euros)
	2017
	2016
	2015
	2014
	2013
	2012
	2011
	2010
	2009
	2008
	2007
	2006
	2005
	2004
	2003
	2002
	2001
	2000
	1999
	1998
	1997
	1996
	1995
	1994
	1993
	1992
	1991
	1990
	1989
	1988
	1987
	1986
	1985
	1984
	1983
	1982
	1981
	1980
	1979
	1978
	1977
	1976
	1975
	1974
	1973
	1972
	1971
	1970
	1969
	1968
	1967
	1966
	1965
	1964
	1963
	1962
	1961
	1960
	1959
	1958
	1957
	1956
	1955
	1954
	1953
	1952
	1951
	1950
	1949
	1948
	1947
	1946
	1945
	1944
	1943
	1942
	1941
	1940
	1939
	1938
	1937
	1936
	1935
	1934
	1933
	1932
	1931
	1930
	1929
	1928
	1927
	1926
	1925
	1924
	1923
	1922
	1921
	1920
	1919
	1918
	1917
	1916
	1915
	1914
	1913
	1912
	1911
	1910
	1909
	1908
	1907
	1906
	1905
	1904
	1903
	1902
	1901
	1900
	1899
	1898
	1897
	1896
	1895
	1894
	1893
	1892
	1891
	1890
	1889
	1888
	1887
	1886
	1885
	1884
	1883
	1882
	1881
	1880
	1879
	1878
	1877
	1876
	1875
	1874
	1873
	1872
	1871
	1870
	1869
	1868
	1867
	1866
	1865
	1864
	1863
	1862
	1861
	1860
	1859
	1858
	1857
	1856
	1855
	1854
	1853
	1852
	1851
	1850
	1849
	1848
	1847
	1846
	1845
	1844
	1843
	1842
	1841
	1840
	1839
	1838
	1837
	1836
	1835
	1834
	1833
	1832
	1831
	1830
	1829
	1828
	1827
	1826
	1825
	1824
	1823
	1822
	1821
	1820
	1819
	1818
	1817
	1816
	1815
	1814
	1813
	1812
	1811
	1810
	1809
	1808
	1807

Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)							c
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées							d
Montant des distributions							e
autres que celles visées en (a)							f
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)							g
							h
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)							i
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI							j
Montant des revenus répartis (5)							Total (a à h)

G REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES	
1	1
2	2
3	3
4	4
5	5
6	6
7	7
8	8
9	9
10	10
11	11
12	12
13	13
14	14
15	15
16	16
17	17
18	18
19	19
20	20
21	21
22	22
23	23
24	24
25	25
26	26
27	27
28	28
29	29
30	30
31	31
32	32
33	33
34	34
35	35
36	36
37	37
38	38
39	39
40	40
41	41
42	42
43	43
44	44
45	45
46	46
47	47
48	48
49	49
50	50
51	51
52	52
53	53
54	54
55	55
56	56
57	57
58	58
59	59
60	60
61	61
62	62
63	63
64	64
65	65
66	66
67	67
68	68
69	69
70	70
71	71
72	72
73	73
74	74
75	75
76	76
77	77
78	78
79	79
80	80
81	81
82	82
83	83
84	84
85	85
86	86
87	87
88	88
89	89
90	90
91	91
92	92
93	93
94	94
95	95
96	96
97	97
98	98
99	99
100	100

[illegible]

H DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

REMUNERATIONS		MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 15%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice	
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice	
		MVLT restant à reporter	

Désignation de l'entreprise sarl 3d negoce Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 4, rue Port des Cordeliers 54200 Toul

Numéro SIRET * 81772298600012

Durée de l'exercice en nombre de mois * 12 Durée de l'exercice précédent * 12

			Exercice N clos le	Exercice N-1 clos le
			<u>31122016</u>	<u>30092015</u>
ACTIF			Net	Net
			3	4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles			
	Fonds commercial *	010		
	Autres *	014		
	Immobilitisations corporelles *	028		
	Immobilitisations financières * (1)	040	75	75
Total I (5)			75	75
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	10 425	10 425
	Marchandises *	060		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		
	Créances (2)			
	Clients et comptes rattachés *	068	7 350	7 350
	Autres * (3)	072	3 019	3 019
	Valeurs mobilières de placement	080		
	Disponibilités	084	11 367	11 367
	Charges constatées d'avance *	092		
	Total II	096	32 161	32 161
Total général (I+II)			32 236	32 236

PASSIF			Exercice N NET	Exercice N-1 NET
			1	2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	100	
	Ecart de réévaluation	124		
	Réserve légale	126		
	Réserves réglementées *	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * 131)	132		
	Report à nouveau	134		
	Résultat de l'exercice	136	233	
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	333	
	Provisions pour risques et charges	154		
Total II				
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	15 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	16 805	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169) 56	172	98	
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	31 903	
Total général (I + II + III)			32 236	
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		75
			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code Général des Impôts) Désignation de l'entreprise sarl 3d negoce

A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 1 6						Exercice N-1 clos le 13 0 0 9 2 0 1 5					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210								
	Production vendue	biens		215		214							
		services *		217		218		10 800					
						222		10 425					
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			224								
	Production immobilisée *				226								
	Subventions d'exploitation reçues				230								
	Autres produits				232		21 225						
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					234		15 044					
	CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)				236							
Variation de stock (marchandises) *					238								
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					240								
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					242		5 988						
Autres charges externes *		(dont crédit bail : - mobilier - immobilier)			244								
Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243		244							
Rémunérations du personnel *					250								
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252								
Dotations aux amortissements *					254								
Dotations aux provisions					256								
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262									
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260											
Total des charges d'exploitation (II)					264		21 032						
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270		193						
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280		90						
	Produits exceptionnels (IV)				290								
	Charges financières (V)				294		8						
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300								
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348										
	Impôts sur les bénéfices *				306		42						
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)					310		233					
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2					312		233	314					
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316								
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318								
	Provisions non déductibles *				322								
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033 not)				324		42						
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248								
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249								
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998								
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999								
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime							997					
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et octies A)	987		Zones de revitalisation de la défense (44. triennales)	127		Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)	138	
Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)		981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undecies)	990		
Divers (44. quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Créance due au report en arrière du déficit	346					
"Déduction exceptionnelle (art 39 decies)"					655								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352		275	354					
DÉFICITS	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)				356								
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :							360					
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370		275	372					

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : sarl 3d negoce

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	
Total des déficits restant à reporter	870	

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (art. 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
--	-----	--

V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTEURS. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports

800	☐
-----	--------------------------

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	3 019
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

**CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE :
DÉTERMINATION DE LA VALEUR AJOUTÉE ET EFFECTIFS**

Formulaire obligatoire (art. 53 A
du Code Général des Impôts)

Désignation de l'entreprise : sarl 3d negoce

Néant ☒ *

Exercice ouvert le : 01012016

et clos le : 31122016

Durée en nombre de mois 12

I - Production de l'entreprise

Ventes de marchandises	108
Production vendue - Biens	109
Production vendue - Services	141
Production stockée	111
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143
Subventions d'exploitation reçues	113
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opération faites en commun	115
Transferts de charges refacturées et transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153
TOTAL 1	144

II - Consommation de biens et services en provenance de tiers (1)

Achats de marchandises (droits de douanes compris)	121
Variation de stock (marchandises)	122
Achats de matières premières et autres approvisionnements (droits de douane compris)	123
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)	145
Autres achats et charges externes à l'exception des loyers et redevances	125
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisation corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	150
Taxes sur le C.A autre que la TVA, contributions indirectes (droits sur les alcools et les tabacs...), T.I.P.P.	133
Fraction des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135
TOTAL 2	152

III - Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée TOTAL 1 - TOTAL 2	137
---	-----

IV - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires nos 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)	117
---	-----

Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE

Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.

Mono-établissement au sens de la CVAE	020
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022
Période de référence du 024 au 160	160
Date de cessation	186

V - Cotisation Foncière des Entreprises : qualification des effectifs

Effectifs moyens du personnel * :	376
dont apprentis	657
dont handicapés	651
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 146, 148 et 133 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143 et portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

ANNEXE A LA LIASSE FISCALE

Ecritures d'inventaires	Débit	Crédit	Montant
COMPTES D'ACTIF			
COMPTES DE PASSIF			

Société à responsabilité limitée au capital de 1 00 €

« 3D NEGOCE »

Siège social : 1 rue ponts des Cordeliers

54 200 TOUL

RCS : 817 722 986

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 24 NOVEMBRE 2017**

FEUILLE DE PRESENCE

Monsieur	GUMILA Sébastien	50parts
Monsieur	ALPKIRAY Eric.....	50parts
Total		100 parts

Société à responsabilité limitée au capital de 1 00 €
« 3D NEGOCE »
Siège social : 1 rue ponts des Cordeliers
54 200 TOUL
RCS : 817 722 986

**ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 24 novembre 2017**

L'an deux mil dix-sept
Le 24 novembre à onze heures,

Les associés de la société « 3D NEGOCE »
Société à responsabilité limitée au capital de 1 00 €
Dont le siège social est situé à TOUL, 1, rue Pont des cordeliers
Se sont réunis au siège au siège social en assemblée générale extraordinaire sur convocation
faite conformément aux statuts ;

Etaient présents :

Monsieur GUMILA Sébastien
Monsieur ALPKIRAY Eric

L'assemblée est présidée par Monsieur ALPKIRAY Eric, Gérant

Le président constate que les associés présents possèdent ensemble la totalité des parts sociales,
Et qu'en conséquence, l'assemblée est habilitée à prendre toutes les décisions extraordinaires conformément à l'article 23 des statuts.

La présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport du gérant
- l'inventaire, le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Puis la présidente rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- lecture du rapport du gérant
- quitus au gérant

- approbation du bilan du rapport et des comptes arrêtés au 31 décembre 2016
- affectations des résultats.

Puis lecture est donnée du rapport de la gérance. La discussion est ouverte et diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, la Président met successivement aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée après avoir entendu le rapport de la gérance approuve les comptes de l'exercice au 31 décembre 2016 tels qu'ils ont été présentés et donne quitus au gérant.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Le bilan arrêté au 31 décembre 2016 se soldant par un bénéfice de 275€

Les membres du bureau décident d'affecter ce résultat comme suit :

- Au compte « REPORT A NOUVEAU » la somme de 275€

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau.

Monsieur GUMILA Sébastien



MONSIEUR ALPKIRAY Eric

